

LA GERANCE SRL  
AVENUE DE LA CROIX ROUGE, 24  
B-1420 BRAINE L'ALLEUD  
TÉL. 02/387 10 04  
info@lagerance.be

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 12/06/2025 À 18:30

0033 - RÉSIDENCE HAUTE BORNE (0819.237.650)  
RUE DE LA BRIQUETERIE ET DES PÂQUERETTES - 49-53 ET 17-21  
1420 BRAINE-L ALLEUD

Lieu de l'assemblée : à La Maison du Peuple  
Place du Môle, 11  
1420 Braine l'Alleud

## Procès verbal

Sur convocation du syndic, LA GERANCE SRL, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

18 copropriétaires sur 31 totalisant 661,00 / 1 000,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18:40 après signature de la feuille de présence.

## LISTE DES RÉSOLUTIONS

### 1. NOMINATION DU PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE

Président : Monsieur Bogaerts

Secrétaire : Madame Van Lancker, représentant le syndic L.A. Gérance srl

### 2. SUIVI DU DOSSIER "AUDIT ENERGÉTIQUE" DE L'IMMEUBLE - DÉCISION À PRENDRE - FINANCEMENT.

a) Présentation par l'Auditeur. b) Priorité des travaux à prévoir. c) Nomination d'un groupe technique de travail - Détermination de pouvoir.

Madame Van Lancker informe l'assemblée générale que Monsieur Vandaele ne travaille plus chez ImmoPass. Elle précise avoir demandé à l'auditeur de la société Simuflow, société à laquelle elle a fait appel personnellement, de venir expliquer le dossier ainsi que la législation en cours mais celui-ci était à l'étranger cette semaine. Monsieur Bogaerts et Monsieur Vandeveldé exposent la situation à l'assemblée générale ainsi que la réglementation en cours relatif au PEB et aux primes. Après discussion, l'assemblée générale, à la majorité des 629 / 661 quotités, marque accord sur la nomination d'un groupe technique de travail pour étudier ce dossier. Le groupe de travail sera composé de Messieurs Art, Vandeveldé et Bogaerts. Madame Debusse, représentant 32 quotités, vote contre.

L'assemblée générale, à la majorité des 629 / 661 quotités, donne pour mission au groupe technique de travail de convoquer l'auditeur pour réanalyser la situation et demander des offres à des architectes et/ou bureaux d'études pour prioriser les travaux. Un budget de 5.000 € (à porter en charges communes) est octroyé à ce groupe technique pour avancer dans le dossier. Madame Debusse, représentant 32 quotités, vote contre.

### 3. LECTURE ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL.

Après lecture, le procès-verbal est signé par les copropriétaires.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20:40.

